

COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus 15	Date de convocation : 16 mars 2018 Séance du 22 mars 2018 Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire Avec la participation de Nicole DESCHAMPS, Trésorière
Conseillers en fonction 15	Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception d'Antoine GOFFINET et Clarisse MOURLAM, absents excusés
Conseillers présents : 13	Copie intégrale des délibérations prises

1) Comptes administratifs 2017

Compte administratif de la commune :

Suite aux explications détaillées de la présidente de la Commission des Finances, Marina HUBRECHT - PRINZ et du maire, le compte administratif 2017 accusant un excédent de fonctionnement de 121 639.04 € et un excédent d'investissement de 2676.12 €, a été approuvé à l'unanimité, en l'absence du maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1^{er} adjoint.

Compte administratif de la forêt :

Suite aux explications détaillées de la présidente de la Commission des Finances, Marina HUBRECHT - PRINZ et du maire, le compte administratif 2017 accusant un excédent de fonctionnement de 4592.47 € et un déficit d'investissement de 5440 €, a été approuvé à l'unanimité, en l'absence du maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1^{er} adjoint.

2) Affectation des résultats d'exploitation – exercice 2017

Budget principal :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 présentant :

- un excédent de fonctionnement de 121 639.04 €
- un excédent d'investissement de 2 676.12 €

- décide d'affecter ce résultat comme suit :

001 recettes	2 676.12 €
002 recettes	121 639.04 €
1068	0 €

- approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

Budget de la forêt :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 présentant :

- un excédent de fonctionnement de 4 592.47 €
- un déficit d'investissement de 5 440.00 €

- décide d'affecter ce résultat comme suit :

001 dépenses	5 440.00 €
002 recettes	0 €
1068 recettes	4 592.47 €

- approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

3) Comptes de gestion 2017

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés par la Trésorière, n'appelant ni observation, ni réserve ont été approuvés à l'unanimité.

4) Fixation des taux d'imposition des taxes communales

Le conseil municipal fixe pour 2018 à l'unanimité, les taux suivants sans augmentation par rapport à 2017, soit :

9.91 % pour la taxe d'habitation

6.32 % pour le foncier bâti

52.80 % pour le foncier non bâti

5) Budgets primitifs – exercice 2018

Budget principal :

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :

- de fonctionnement : 496 854.04€

- d'investissement : 239 355.16 €

Budget de la forêt :

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif de la forêt 2018 qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :

- de fonctionnement : 135 000 €

- d'investissement : 10 440 €

Amortissement des subventions d'équipement versées

Vu l'article L 2321-2,27° du code général des collectivités territoriales, le maire informe le conseil municipal que les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles amortissables et que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les communes, sans condition de population et débute à l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil municipal décide d'amortir les subventions d'équipement à venir, sur un an.

6) Mise en disponibilité de Sylvain CHARLIER

Par lettre du 19 février 2018, Sylvain CHARLIER, adjoint technique principal, a demandé une mise en disponibilité de 3 ans, à compter du 19 mars 2018.

En attendant le recrutement d'un nouvel agent, le Conseil Municipal décide, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour Christian QUIRIN, en qualité de contractuel du 15 mars au 30 juin 2018.

Les attributions consisteront à l'entretien des chemins, l'entretien des locaux communaux et divers travaux. La durée hebdomadaire de service est fixée à 13/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 444 indice majoré 390

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

7) Recrutement d'un ou d'une nouvelle employé(e) communal

Le maire explique la procédure qui sera mise en œuvre pour le recrutement d'un ou d'une nouvelle employé(e) communal :

- Avis de la Commission Administrative Paritaire sur la mise en disponibilité
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Publication de la vacance de poste au centre de gestion du Bas-Rhin
- Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe soumise au Comité Technique
- Entretien avec les différents candidats et candidates
- Décision d'embauche.

8) Divers

Des conseillers municipaux soulèvent à nouveau le problème de la dégradation des chemins suite à des travaux d'exploitation forestière. Certains exploitants se sont engagés à les remettre en état à l'issue des travaux. Un point précis est à faire concernant la réfection des chemins qui sera réalisée par la commune en 2018, en collaboration avec l'ONF.

Suite à cette réunion consacrée à la situation financière de la commune, le maire informera les collègues de Breitenbach, Maisongoutte et Saint-Martin que la commune de Steige ne peut pas participer à court terme, au projet de construction d'une école intercommunale ainsi que d'un périscolaire.

Sur proposition de l'adjointe Monique HOULNE, le nettoyage de printemps de l'EAR aura lieu le samedi 14 avril à partir de 8 h. Elle invite les membres du conseil municipal à participer à cette opération qui se terminera pas le déjeuner.

D'autres informations ont été données :

- AG de l'association des communes forestières d'Alsace
- L'opérateur Free installera sur le pylône existant 2 antennes panneaux et 2 paraboles afin de renforcer la couverture 3G et 4G. La mise en service prévisionnelle est programmée pour cet automne.

Location de la vaisselle de l'EAR

A compter de ce jour, la commune prend en charge la totalité de la gestion de l'espace d'animation rural et de ce fait, elle encaissera les locations et bris de vaisselle (voir tableau ci-joint).

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.
Pour copie conforme faite à Steige, le 26 mars 2018

Le Maire
Roland MANGIN

Tarif de location de la vaisselle 45 €

Tarif des bris de vaisselle

	Prix unitaire en €
Assiette plate	6
Assiette plate grand modèle	6
Assiette à dessert	4
Tasse à café	1
Sous-tasse	1
Bol à soupe	2
Coupelle à dessert	1
Verre Vin Touraine	2
Flûte Touraine	2
Verre Côte Plate	1
Verre à Bière	2
Verre eau de vie	1
Couteau	2
Fourchette	1.50
Cuillère à soupe	1.50
Cuillère à café	1